

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 181

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 68

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

À l'alinéa 27, après la seconde occurrence du mot :

« fonction »,

insérer les mots :

« de l'insuffisance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle.